

TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 7.500 € TTC jusqu'à 90.000 € (5.000 € TTC pour mandat simple)
+ de 90.001 € à 200.000 € : 5 % TTC + de 200.001 € à 300.000 € : 4 % TTC + Au delà de 300.001 € : 2 % TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. **Le redevable des honoraires est l'acquéreur** (depuis le 19/11/2019).

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE (depuis le 20/03/2020)

- Honoraires de visite, constitution du dossier & rédaction de bail	à la charge du bailleur	à la charge du locataire
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux	6 € / m ²	6 € / m ²
Rémunération totale	2 € / m ²	2 € / m ²
- Honoraires de négociation & entremise	8 € / m²	8 € / m²
	20% du loyer mensuel hors Charges	

Dans le cadre de partenariat, les honoraires appliqués correspondent au barème affiché par le partenaire.

LOCATION – Baux Commerciaux et baux précaires

Honoraires à la charge du locataire : 13% du loyer annuel H.T et hors charge.

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7% H.T. du loyer net propriétaire soit 8,4% TTC

Garantie Loyers Impayés : 2.9 % TTC du loyer et charges locataire

